

Compte-rendu de la préAG de Paris :

Nous étions 11 à la préAG (beaucoup d' « excusés ») et avons discuté principalement du projet d'aménagement. Cela a permis de réfléchir de façon plus précise aux conséquences de cet aménagement. Un consensus s'est dégagé et le voici.

Il a été plusieurs fois évoqué au cours de cette préAG la chose suivante:

Le nouvel agencement du chalet ne doit en aucun cas remettre en cause l'esprit (vif!) du chalet ... vie collective (repas pris tous ensemble le soir ... etc.) et fonctionnement en autogestion mais si possible le renforcer. C'est pour cela qu'on propose de regrouper dans deux zones homogènes géographiquement :

- 1) les lieux collectifs essentiellement dans la partie droite (sur seulement 2 niveaux :RDC et 1^{er}) (salle ping-pong, salle à manger, nouvelle salle au 1^{er}, cuisine, salle de bains) qui seront ainsi tous proches les uns des autres.**
- 2) Les lieux pour dormir : chambres et dortoirs dans la partie gauche (sur seulement 2 niveaux :1^{er} et 2nd étage)**

1. Le dortoir 2 (le carré!) est transformé en salle collective; dans le coin vers le dortoir 1 , une petite pièce de rangement est construite, ce qui isolera phoniquement cette salle du dortoir 1. L'un des grands avantages est que les lieux de vie collective restent tous regroupés dans le même secteur du chalet: salle à manger, salle de ping-pong et nouvelle salle au premier (de superficie égale à celle de la salle de ping-pong)

2. Pour les lieux où l'on dort: Le dortoir 1 est maintenu tel quel (éventuellement 16 lits au lieu de 18), sa séparation en deux sera faite plus tard si cela paraît nécessaire. Nous avons proposé des effectifs officiels pour les chambres en fonction de leur surface et en évitant d'avoir un trop grand nombre de places au second étage. Sauf pour 4 ou 5, les lits seront ceux de l'ex-dortoir démontés et remontés en lits superposés ou en lits simples selon les cas.

Premier étage:

chambre 1: 4 lits (superposés)

chambre 2: 2 lits (simples)

chambre 3: 4 lits (superposés)

chambre "ex labo photo": 1 lit (il faudra éliminer les odeurs de produits photos).

Deuxième étage:

chambre 21, 22, 23: 3 fois 2 lits (simples)

chambre "ex-séjour": mini-dortoir 6 lits (superposés)

Ce qui fait un effectif total de 39. On se demande d'ailleurs s'il ne serait pas intéressant d'avoir un effectif officiel de l'association qui resterait à 38 ou 39 et un effectif pour la commission de sécurité un peu plus élevé (42?) afin de couvrir les débordements éventuels. On limite la responsabilité du président.

Il n'est pas indispensable d'avoir des douches dans les salles de bain du premier et du second. On n'y laisserait que des lavabos.

Un problème est celui de la transmission du bruit entre premier et second étage; le cloisonnement de la cage d'escalier devrait atténuer cette transmission mais il faudra y réfléchir.

3. Dans le cadre de ce projet, voici les travaux nécessaires:

1) cloisonnement de la cage d'escalier (séparation entre les étages), extracteur de fumée, traitement ou recouvrement des marches et des murs pour résistance au feu. On peut peut-être faire ceci dès cette année: Les chambres du premier seraient ainsi déjà intégrées officiellement.

2) aménagement du second étage: Il faut une isolation thermique et pare-feu entre les plafonds du second et la grange. Il faut des détecteurs de fumée et des blocs « issues de secours ». Il faudra voir si l'installation électrique, refaite il y a deux ans, obéit aux normes pour les locaux collectifs. Enfin, il faut installer un chauffage et des fenêtres double vitrage: Ces deux points sont abordés en dessous.

3) On envisage la pose de fenêtres à double vitrage pour toutes les chambres et dortoirs du chalet. Cela devrait entraîner des économies considérables sur la consommation de fuel et permettre peut-être à notre vieille chaudière (33 ans!) de supporter l'extension du réseau de radiateurs au second étage. Il faut en tous cas consulter des spécialistes (Charvet) sur ce point et aussi leur demander leur avis sur un éventuel changement de la chaudière qui pourrait être envisagé dans le cadre de cette rénovation. Là aussi il y aurait sûrement des économies importantes sur le fuel (mais une chaudière neuve=20000€ minimum). On pense aussi à la possibilité de couper le chauffage par secteurs (exemple : isoler le deuxième étage si le nombre de personnes présentes au chalet n'est pas suffisant).

Pour le second, on ne ferme pas la porte à d'autres solutions: solaire thermique ou radiateurs électriques.

4) aménagement des nouvelles salles: meubles de rangements dans les chambres et équipement de la nouvelle salle collective: revêtement sol, peinture murs, meubles et sièges.

5) Autres travaux, moins directement liés au changement de structure: Porte d'entrée côté gauche à rénover: Il faut qu'elle ferme et qu'elle soit thermiquement isolée.

Double vitrage à l'entrée du hall côté ping-pong et création d'un sas d'entrée.

Agrandissement de la cuisine par destruction de la cloison gauche (on passe de 17 à 24,5 m²!), le bureau étant transféré à côté dans la "bibliothèque", compléter l'aménagement et profiter d'une meilleur clarté pour faire la cuisine.

Extension du revêtement de la terrasse devant le chalet par alignement sur la partie gauche.

Autres propositions:

Acheter un lot de skis et chaussures de fond ainsi que 3 ou 4 vélos (problème pour les vélos : entretien et réglages)

Avis partagés sur une table de ping-pong sur roulettes plus légère et se pliant instantanément pour passer d'une configuration ping-pong à une autre plus facilement.